

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Convention de prêt et de mise à disposition de la Micro-Folie mobile « O CŒUR D'OCCITANIE »

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_120

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléés : 1
- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour »: 35
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléé : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : **Convention de prêt et de mise à disposition de la Micro-Folie mobile « O CŒUR D'OCCITANIE »**

Une délibération pour approuver le modèle de convention de prêt de mise à disposition de la micro-folie mobile « Ô Cœur d'Occitanie » a été prise le 06 Octobre 2022. Cette convention prévoyait

notamment de cadrer les déploiements en dehors des 20 communes de la Communauté de Communes, afin de garantir la protection du matériel, sa bonne utilisation et de faire supporter à l'emprunteur les coûts de transport (l'outil en lui-même devant être mis à disposition gratuitement).

Suite à la mise en œuvre effective des déploiements hors des 20 communes, et du retour d'expérience que nous en avons, il est proposé de revoir certains termes de la convention, notamment sur les frais de transports, et de mise à disposition d'un agent conférencier le cas échéant (article 4). Le modèle de convention est présenté en annexe.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de valider la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de prêt et de mise à disposition de la Micro-Folie et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de prêt et de mise à disposition de la Micro-Folie et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Christian BARDY



Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/11/2023
et publié ou notifié
le 29/11/2023

République Française
Département du TARN

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vote des tarifs aire de camping-car du Laouzas

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_125

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléé : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : **Vote des tarifs aire de camping-car du Laouzas**

Il convient de délibérer les tarifs pour l'aire de camping-car du Laouzas qui va être réhabilitée avec la présence d'une barrière d'entrée et deux bornes de vidange pour permettre, par l'extérieur, la simple vidange et puisage d'eau pour les camping-cars de passage.

Les bornes électriques et bornes de vidange étant pilotées par QR CODE il faut délibérer les tarifs eau et électricité indépendamment du stationnement.

Juillet/Aout :

8 € par tranche de 24h

Pas de forfait

Taxe de séjour selon le tarif en vigueur.

Le reste de l'année :

Jour 1 à 9	6 € par tranche de 24h	6€ / 12€ / 18€ / 24€ / 30€ / 36€ / 42€ / 48€ / 54€
Forfait 10 jours	55 €	Soit 1€ le 10 ^{ème} jour
Jour 11 à 19	4.5 € par tranche de 24h	59.50€ / 64€ / 68.50€ / 73€ / 77.50€ / 82€ / 86.50€ / 91€ / 95.50€
Forfait 20 jours	100 €	Soit 0.50€ le 20 ^{ème} jour
Jour 21 à 29	4.00 € par tranche de 24h	104€ / 108€ / 112€ / 116€ / 120€ / 124€ / 128€ / 132€ / 136€
Forfait 30 jours	140.00 €	Soit 4€ le 30 ^{ème} jour

Taxe de séjour selon le tarif en vigueur.

Services intérieurs à l'aire :

Service électricité par tranche de 24h (accessible tout au long du séjour) : 2 €

Service eau : 1 accès par tranche de 24h (environ 10 min / 100 litres sur la période de validité du ticket):2€

Service à l'extérieur de l'aire :

Service vidange + eau : (environ 10 min / 100 litres) : 3€

Branchement électrique 1h : 1 €

Coût du ticket perdu : 50 €

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

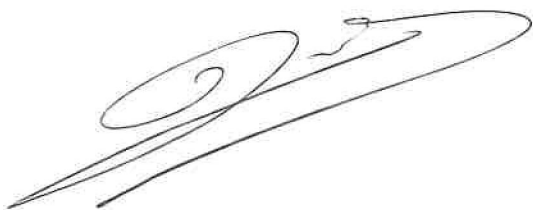
DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- Il est proposé de valider la proposition des tarifs exposés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Christian BARDY



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/11/2023
et publié ou notifié
le 30/11/2023

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Marché Délégation de Service Public (DSP) micro-crèche La Salvetat-Sur-Agout

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_117

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont supplés : 1
- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Supplés : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : Marché Délégation de Service Public (DSP) micro-crèche La Salvetat-Sur-Agout

Un marché de Délégation de Service Public (DSP) a été lancé pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche intercommunale de La Salvetat sur Agout. Deux offres ont été reçues pour cette DSP.

La Commission s'est réunie le lundi 13 Novembre 2023 à 14h afin d'étudier cette offre. La Commission propose les notations et classement suivants :

Sous-préfecture de Castres
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
081-200066553-D_2023_117-DE

Nom du candidat	Note d'intention /40	Budget prévisionnel de fonctionnement /40	Modalités techniques et organisationnelles /20	Note finale (/100)	Classement final
ADMR 34	35	35	18	88	1
GRUPE OBJECTIFS	35	28	18	81	2

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de retenir l'offre de l'ADMR 34,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché, et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

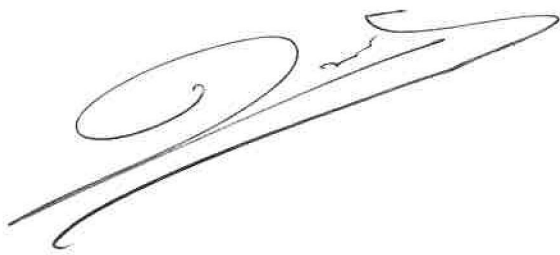
DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de retenir l'offre de l'ADMR 34,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance– Christian BARDY



Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 / 11 / 20 23
et publié ou notifié
le 29 / 11 / 20 23

Sous-préfecture de Castres
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
081-200066553-D_2023_117-DE

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Attribution du marché « élaboration/révision des schémas et des zonages d'assainissement sur le territoire intercommunal »

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_119

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléé : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : Attribution du marché « élaboration/révision des schémas et des zonages d'assainissement sur le territoire intercommunal »

Un marché a été lancé pour l'élaboration et la révision des schémas et des zonages d'assainissement sur le territoire intercommunal. Une offre a été reçue pour cet appel d'offre.

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le lundi 13 Novembre 2023 à 14h15 afin d'étudier cette offre. La Commission propose les notations et classement suivants :

Nom du candidat	Montant de l'offre de base € HT	Note Prix (70%)	Note Valeur technique (30%)	Note finale (/100)	Classement final
SAFEGE-SUEZ CONSULTING	290 060 €	60	30	90	1

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de retenir l'offre de l'entreprise « SAFEGE SUEZ CONSULTING », d'un montant de 290 060€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

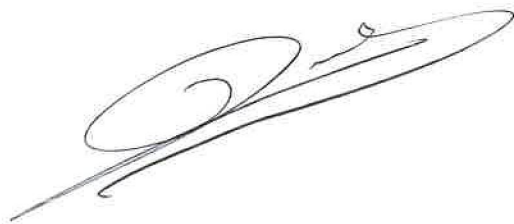
DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de retenir l'offre de l'entreprise « SAFEGE SUEZ CONSULTING », d'un montant de 290 060€ HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Christian BARDY



Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 / 11 / 2023
et publié ou notifié
le 29 / 11 / 2023

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Projet d'avenants n°1 au lot N° 2 – Travaux de mise aux normes d'accès
et de services de l'aire d'accueil des camping-cars du Laouzas**

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_122

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléé : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : **Projet d'avenants n°1 au lot N° 2 – Travaux de mise aux normes d'accès et de services de l'aire d'accueil des camping-cars du Laouzas**

Dans le cadre de la préparation de chantier de mise aux normes d'accès et de services de l'accueil des camping-cars du Laouzas, des modifications techniques ont été proposées sur les bornes

électriques et sur les bornes de vidange. Ces modifications techniques ne modifient pas le montant du lot, mais modifient des clauses et des aspects techniques du Détail du Prix Global et Forfaitaire DPGF (tout en gardant le fonctionnement global prévu et demandé au marché).

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 aux lots n°2 du marché de mise aux normes d'accès et de services de l'accueil des camping-cars du Laouzas, et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE

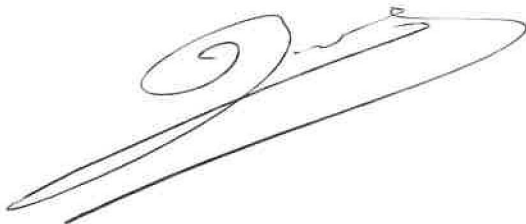
A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n°1 au lot n°2 du marché de mise aux normes d'accès et de services de l'accueil des camping-cars du Laouzas.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Christian BARDY

Le Président – Daniel VIDAL



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 / 11 / 20 23
et publié ou notifié
le 29 / 11 / 20 23

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Désignation d'un référent déontologue pour les membres du Conseil
Communautaire**

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_116

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléé : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : Désignation d'un référent déontologue pour les membres du Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Claude BEUFILS, Administrateur général, magistrat honoraire de la chambre régionale des comptes, est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Communautaire.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi :

- Par voie écrite à l'adresse suivante :
Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
Place Général De Gaulle
81230 LACAUNE

Le courrier devra être mis sous pli cacheté, à l'attention du déontologue et porter la mention « confidentiel ». Il sera ensuite transmis par la collectivité à l'adresse personnelle de celui-ci.

- par mail à l'adresse deontologueelus@ccmhl.fr

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la Communauté de Communes conformément aux textes en vigueur.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

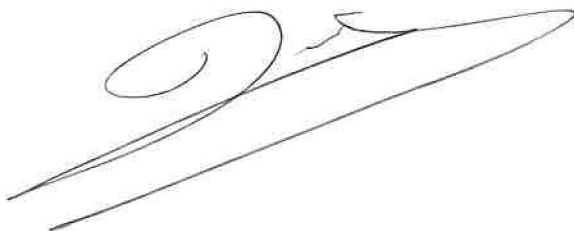
DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Christian BARDY



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 / 11 / 20 23
et publié ou notifié
le 29 / 11 / 20 23

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Décision modificative n°3 du budget Général

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_118

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléés : Max ALLIES suppléé par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : **Décision modificative n°3 du budget Général**

Il convient de prendre une décision modificative afin d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissements dépenses

Chapitre-Article	Libellés	Opération	Fonction	Montant
21318	Autres bâtiments publics	883 - MAM LACAUNE	4221	+ 25 000,00
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	833 - CŒUR DE VILLAGE LAMONTELARIE	518	+ 5 000,00
2313	Constructions	853 - ALAE/ALSH MURAT	4221	+ 76 000,00
21534	Réseaux d'électrification	875 - EP 2023	512	+ 87 221,76
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	864 - PARKING DE DOUCH	588	- 25 000,00
21534	Réseaux d'électrification	858 - ELECTRIFICATION RURALE HAUT VILLAGE LA SALVETAT	514	- 81 000,00
21534	Réseaux d'électrification	857 - EP 2022	512	- 87 221,76

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

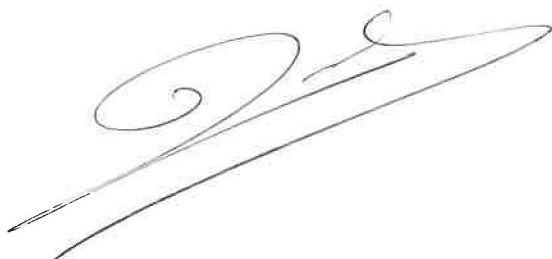
A l'unanimité des membres présents

- d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance– Christian BARDY

Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 / 11 / 2023
et publié ou notifié
le 29 / 11 / 2023

République Française
Département du TARN

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Projet d'avenants aux lots N° 7 et 8 – Travaux de construction d'un Pôle Culturel à Lacaune

Séance du 28 novembre 2023
Délibération n°D_2023_121

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 27

Absents :

- dont suppléé : 1

- dont représentés : 8

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 novembre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Bernard DURAND, Jean-Paul ALLIES

Représentés : Véronique ARMENGAUD représentée par Pierre ESCANDE, Robert BOUSQUET représenté par Jérôme BOUSQUET, André CABROL représenté par Alain CABROL, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Anne-Lise SAUTEREL représentée par Isabelle CALVET, Moïse ROQUES représenté par Daniel VIDAL, Vincent VIDAL représenté par Denis MAFFRE

Suppléé : Max ALLIES par Jean-Paul ALLIES

Excusés : Jacques CALVET, Francis CROS, Sandra RAMOND, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Christian BARDY

Objet : Projet d'avenants aux lots N° 7 et 8 – Travaux de construction d'un Pôle Culturel à Lacaune

Dans le cadre des travaux de construction du pôle culturel à Lacaune, les groupes de refroidissement ont été mis initialement dans le local technique à l'étage afin de privilégier

Sous-préfecture de Castres
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
081-200066553-D_2023_121-DE

l'esthétique du bâtiment. La cohabitation des installations générant les flux chauds et froids présente un risque potentiel pour la pérennité des équipements car les groupes sont faits pour être mis en extérieur et pour prélever de l'air extérieur avec un brassage suffisant. En conséquence, il a été demandé aux entreprises CARCELLES (Lot 7 Chauffage Sanitaire Ventilation) et LAGREZE ET LACROUX (Lot 8 Electricité) de proposer des devis pour déplacer les groupes à l'extérieur.

Les avenants se décomposent de la manière suivante :

Lot n°	Montant initial marché €HT	Montant avenant déjà validé €HT	Montant avenant proposé €HT	Pourcentage global Avenant	Nouveau montant du lot €HT
7 - Plomberie Chauffage Ventilation <i>Avenant n°1</i>	199 295,59	0,00	4 076,75	2,05 %	203 372,34
8 – Electricité <i>Avenant n°3</i>	152 749,82	51 587,49	642,20	34,28 %	204 979,51

Le détail des avenants est annexé à la présente délibération.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux lots n° 7 et 8 du marché de construction du Pôle Culturel à Lacaune et toutes les pièces afférentes au dossier.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

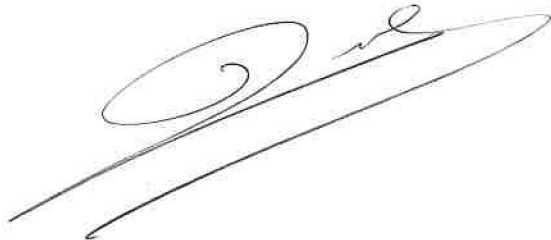
DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux lots n° 7 et 8 du marché de construction du Pôle Culturel à Lacaune,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance– Christian BARDY



Le Président – Daniel VIDAL



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/11/2023
et publié ou notifié
le 29/11/2023

Sous-préfecture de Castres
Date de réception de l'AR: 29/11/2023
081-200066553-D_2023_121-DE